

Contrôle continu pour obtenir le DEAP

- au lycée (QCM, QROC, cas clinique, oraux...)
- en stage (mises en situation professionnelle)

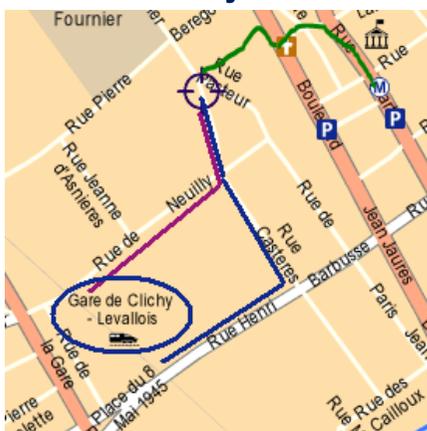
Vaccinations et examens obligatoires exigés le premier jour de la rentrée :

- Diphtérie, tétanos, poliomyélite
- **Hépatite B et recherche d'anticorps**
- Certificat médical d'aptitude délivré par un médecin agréé auprès de l'ARS

Venir au Lycée René Auffray

Métro Mairie de Clichy ligne 13

Train : Clichy Levallois



ACADÉMIE DE VERSAILLES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Téléphone
01 49 68 90 00
Fax
01 49 68 90 01
Mél
ce.09221491@ac-versailles.fr
www.lyc-auffray-clichy.ac-versailles.fr

23, rue Fernand Pelloutier
92582 Clichy Cedex



**Lycée
René Auffray**



Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture



SAMEDI 6 MARS 2021 à 10H30:

Présentation de la formation et de l'institut en visioconférence

Participer à la réunion Zoom à 10H30 :

<https://zoom.us/j/92595582691?pwd=VFNzMkU4b21aa2pJMDJRcXo4bTVDZz09>

ID de réunion : 925 9558 2691

Code secret : 1pRBtt

Mail : ifap.reneauffray@monlycee.net

La Formation* *(rénovation de la formation en cours)*

Notre formation permet à l'élève d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer le métier d'auxiliaire de puériculture, de construire son projet professionnel, de développer ses capacités d'adaptation, d'analyser ses pratiques, de développer ses qualités relationnelles.

La présence en stage et en cours, est obligatoire pour pouvoir être présenté au jury de délibération et obtenir le diplôme.

La formation alterne des temps d'apprentissage théoriques et pratiques au sein de l'IFAS et des temps d'apprentissage en milieu professionnel/

- Les cours : 17 semaines/8 modules* (cours magistraux, travaux pratiques, travaux dirigés,...)
- Les stages : 24 semaines/6 stages de 4 semaines (maternité, pédiatrie, crèche, PMI,...)

Horaires pendant les études

- En cours : 35 heures par semaine (9h/17 h)
- En stage : 35 heures par semaine

Vacances : 3 semaines

Modules de formation

- Module 1 : Accompagnement d'un enfant dans les activités de la vie quotidienne
- Module 2 : L'état clinique d'une personne à tout âge de la vie
- Module 3 : Soins à l'enfant
- Module 4 : Ergonomie
- Module 5 : Relation, communication
- Module 6 : Hygiène des locaux hospitaliers
- Module 7 : Transmission des informations
- Module 8 : Organisation du travail

NB : Sous réserve de la publication du nouveau référentiel et son application en septembre 2021

Définition du métier

L'auxiliaire de puériculture dispense, dans le cadre du rôle propre de la puéricultrice ou de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, des soins et réalise des activités d'éveil et d'éducation pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant.

Insertion professionnelle :

Les auxiliaires de puériculture ayant obtenu le DEAP peuvent travailler :

- En secteur hospitalier (pédiatrie, chirurgie pédiatrique, maternité, consultations, ...)
- En secteur extra-hospitalier (crèche, PMI, pouponnière, ...)

L'admission en formation Auxiliaire de puériculture

L'admission à l'IFAP se fait sur dossier. Notre institut accueille les élèves sous statut scolaire (ayant quitté leurs études depuis moins d'un an) et issus de cursus très divers mais également des adultes stagiaires de la formation continue en partenariat avec le GRETA92. [Informations sur le site du lycée.](#)